



**REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
DU BURUNDI, TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, A  
L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA  
SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2017**

**Bujumbura, le 02 octobre 2017**

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Procureur Générale de la République ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux Spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs Membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs Membres de la Police Nationale ;**
- **Monsieur le Représentant du Maire de la Ville de Bujumbura ;**
- **Monsieur le Président du Forum Permanent des Partis Politiques ;**
- **Mesdames et Monsieur les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile ;**
- **Distingués invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames et Monsieur ;**

Conformément à l'article 174 de la Constitution de la République du Burundi, nous procédons ce premier lundi du mois d'octobre, à l'ouverture solennelle de la troisième et dernière session parlementaire ordinaire de l'année 2017. Nous sommes très heureux d'accueillir nos invités de marque qui se sont joints à notre Institution parlementaire dans cette cérémonie.

Nous souhaitons la bienvenue aux Honorables Députés qui sont de retour des vacances parlementaires de septembre 2017. Nous les remercions et les félicitons sincèrement pour avoir visité leurs circonscriptions électorales. Ils ont été témoins des diverses réalisations socio-économiques de la population lors des travaux communautaires de développement dans divers coin de notre pays.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Comme nous venons de le mentionner, ces vacances parlementaires n'ont pas été de tout repos parce que les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et les Honorables Députés ont participé aux différentes activités, notamment les travaux communautaires de développement. Ils étaient également présents à la croisade de prière organisée par le couple présidentiel, aux différentes cérémonies organisées par les administratifs et les confessions religieuses,

à l'accueil du Flambeau de la paix et aux différentes réunions sur la sécurité.

Les Honorables Députés ont également honoré de leur présence la clôture des camps de travail des élèves en vacances, la distribution du matériel scolaire à ces élèves ayant participé aux camps de travail, la remise de coupes aux jeunes et la décoration des éducateurs et élèves qui se sont distingués au cours de l'année scolaire écoulée. Ces activités ont été des occasions pour sensibiliser les élèves afin qu'ils aient de meilleurs résultats au cours de l'année scolaire 2017-2018. Ce sont des activités qui contribuent beaucoup pour éviter des mariages et grossesses précoces.

Les Députés n'ont pas non plus oublié d'assister des personnes nécessiteuses et des agriculteurs. Ces derniers ont été sensibilisés afin qu'ils travaillent beaucoup et maximisent la production durant la saison culturale A.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont reçu en date du 06 septembre 2017 une délégation de la Coopération suisse. Les échanges ont porté sur l'étude d'un cadre de coopération entre la Suisse et le Parlement du Burundi.

Toujours dans le cadre du soutien à l'Assemblée Nationale, la Banque Mondiale a promis d'être un partenaire surtout dans le domaine du renforcement des capacités.

Effectivement concernant le renforcement des capacités, les parlementaires ont été invités à participer à des ateliers au Burundi et en Afrique du Sud, pour être sensibilisé sur les différents dangers de l'alcool, sur l'insolvabilité du commerçant, la gestion des mémoires blessées ainsi que sur le contrôle et la responsabilité financiers dans le secteur public. Les Cadres de l'Assemblée Nationale ont participé à une formation à Pretoria en Afrique du Sud, sur la diplomatie, la recherche et le développement.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au cours de cette session ordinaire d'octobre 2017, l'Assemblée Nationale compte poursuivre ses missions de représentation du Peuple, de vote des lois et de contrôle de l'action gouvernementale.

En ce qui concerne le vote des lois, la plupart des projets de lois dont l'Assemblée Nationale a été saisie par le Gouvernement sont en cours d'analyse dans les différentes Commissions Permanentes, mais il y en a d'autres qui sont nouveaux, conformément à l'article 188 de la Constitution de la République du Burundi. Il s'agit des projets de lois suivants :

- Le Projet de loi relative à l'insolvabilité du Commerçant au Burundi ;
- Le Projet de loi portant Système National de Paiement ;
- Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;
- Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'Etablissement de la Force en attente d'Afrique Orientale ;
- Le projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Communauté Est-Africaine sur la Paix et la Sécurité ;
- Le Projet de loi portant révision du code pénal ;
- Le Projet de loi portant révision du code de Procédure Pénale;
- Le Projet de loi portant régime pénitentiaire;
- Le Projet de loi portant révision du Code des Marchés Publics;
- Le Projet de loi relative à la stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour;

- Le Projet de loi portant sur la gestion des pesticides au Burundi ;
- Le Projet de loi portant Code de l'Offre des Soins et Services de Santé ;
- Le Projet de loi portant Réglementation du médicament, de l'exercice de la Pharmacie, la profession d'Opticien et de l'Art des Tradipraticiens ;
- Le Projet de loi portant Code de l'Hygiène et Assainissement au Burundi ;
- Le Projet de loi portant révision de la loi n°1/03 du 24 janvier 2013 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC); et
- Le Projet de loi portant fixation des règles relatives à la condition de la personne handicapée au Burundi.

Cependant, aux termes de l'article 176 de la Constitution de la République du Burundi, « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi des finances dès l'ouverture de la session d'octobre». Cela signifie que la priorité de cette session est accordée particulièrement à l'analyse de la loi de finances pour l'année 2018. C'est la session budgétaire comme on le dit.

Ce projet de loi de finances ne figure pas sur l'ordre du jour transmis par le Gouvernement. L'Assemblée Nationale exhorte le Gouvernement à tout faire pour que ledit projet de loi lui

parvienne dans les meilleurs délais, afin qu'elle puisse disposer d'un temps suffisant pour son analyse et son adoption.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

La session parlementaire ordinaire d'octobre 2017 s'ouvre au moment où les parlements du monde, y compris celui de la République du Burundi, viennent de célébrer le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la journée internationale de la démocratie en date du 15 septembre 2017. Le thème principal de cette journée était «défendre la démocratie».

Une des caractéristiques de la démocratie est la tenue d'élections libres, transparentes et régulières. Malheureusement, durant des décennies, la démocratie a été mise à dure épreuve au Burundi par des forces qui voulaient priver le Peuple burundais de son droit d'élire ses représentants et ses dirigeants.

Heureusement que le Peuple burundais a résisté contre ces forces rétrogrades. En témoignent les élections de 2015 qui ont failli être mises à mal par les putschistes du 13 mai de cette année. Une majorité de la population qui a intériorisé les valeurs démocratiques a participé à toutes les étapes de ces élections. Elle a même collecté des fonds pour les financer, étant donné que des partenaires extérieurs du Burundi qui avaient promis de les financer se sont désistés à la dernière



minute. Nous saisissons cette opportunité pour saluer le courage et la détermination du peuple burundais à défendre la démocratie.

Toutefois, les élections libres, transparentes et régulières ne sont pas suffisantes pour la démocratie, qui est un processus permanent d'une élection à une autre. Elle doit être consolidée par l'interaction entre les élus du peuple et la population, à travers les descentes sur terrain, le dialogue permanent et le développement socio-économique.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

La période des vacances parlementaires a connu un bon début de l'année scolaire 2017-2018. L'Assemblée Nationale félicite le Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour les efforts qu'il est en train de déployer et les mesures qu'il est en train de prendre afin que la qualité de l'éducation et de la formation de la jeunesse burundaise soit améliorée. Elle l'encourage à aller de l'avant en vue d'atteindre une bonne adéquation entre la formation et l'emploi et ainsi permettre à la jeunesse de trouver des solutions au chômage que le pays connaît aujourd'hui. Cela prouve que le Burundi est un pays stable qui aspire au développement durable.

Cependant, il est déplorable que de tels efforts rencontrent l'hostilité de certains auteurs de la Communauté Internationale, notamment le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. En effet, suite au processus électoral de 2015, à travers des déclarations, des résolutions et des rapports sur le Burundi, ce Conseil n'a pas caché sa volonté de saboter la détermination du Peuple burundais à consolider la paix et la démocratie, tout en s'attelant à son propre développement.

Rappelons que le 31 août 2017, date de clôture de la session parlementaire ordinaire de juin 2017, l'Assemblée Nationale a mis en place une Commission spéciale d'enquête chargée d'examiner le contenu du dernier rapport écrit sur le Burundi. Elle est confiante que cette Commission jettera de la lumière sur ce rapport et que des actions conséquentes seront menées.

L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour rappeler que le Peuple burundais est uni et n'a aucun intérêt à se faire la guerre sur base de quelques différences que ce soit. Les trois ethnies reconnues par la Constitution cohabitent pacifiquement. Ici nous félicitons les pays africains qui nous ont compris et qui viennent de le démontrer à Genève.

L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour souhaiter un heureux retour massif aux réfugiés qui viennent d'être rapatriés librement et volontairement. Elle lance un vibrant appel aux réfugiés qui doutent encore de suivre l'exemple de

leurs compatriotes parce que la paix et la sécurité règnent sur tout le territoire national.

Toutefois, l'Assemblée Nationale déplore la mort de 34 réfugiés burundais à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Elle demande à la RDC, à la MONUSCO et au Haut-Commissariat pour les Réfugiés de fournir des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles ces réfugiés burundais ont été tués à Kamanyola.

Dans cette optique, l'Assemblée Nationale exhorte la Communauté Internationale à mesurer la crédibilité des informations reçues sur le Burundi avant de les consigner dans des rapports susceptibles d'influencer sur de grandes décisions qui pourraient être prises et qui auraient des conséquences néfastes sur la vie de la population.

L'Assemblée Nationale soutient et félicite le Gouvernement dans ses efforts de redorer l'image du pays ternie ces derniers temps par divers acteurs motivés par des objectifs inavoués.

L'Assemblée Nationale réitère également son soutien accordé aux forces de défense et de sécurité et les encourage à continuer leur collaboration avec la population, l'administration et la justice afin de débouter toute tentative de perturbation de la paix. En effet, sans paix, aucun effort ne serait productif tant sur le plan du développement que celui de la consolidation de l'unité nationale.

Enfin, l'Assemblée Nationale invite la population à rester solidaire et à conjuguer toutes ses forces pour bâtir le pays, se sortir du sous-développement et ainsi être de moins en moins dépendant de l'aide extérieure.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous ne saurions terminer notre propos sans exprimer nos très sincères remerciements à tous les partenaires de l'Assemblée Nationale et à tous les amis du Burundi pour leur soutien multiforme qui a toujours été très précieux et apprécié. Nous les prions d'être constamment aux côtés du Peuple burundais.

Notre vœu le plus cher est que le Peuple burundais aille de l'avant dans ses efforts pour asseoir sa propre culture démocratique, se réconcilier et consolider davantage la paix.

C'est sur ce vœu que nous déclarons ouverts les travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2017.

**Nous vous remercions**